

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	Primaire Le Breuil Mingot	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	POITIERS	27 juin 2023

Participant.e.s (préciser A: absent.e Exc pour excusé.e)

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
- Mme Pierdon	<i>Président.e</i>	<i>Conseiller municipal</i>	-DDEN : Mme Gilardot
- M. Meric	Mme Charré	M. Saget	-Mme Bonnin, future enseignante
- Mme Samba = Exc		<i>Référente périscolaire</i>	
- Mme Spiquel = Exc	<i>Enseignant.e.s</i>	Mme Simon-Joly	
- Mme Quintin-Val = Exc	- Mme Bouty		
- Mme Marchand = Exc	- Mme Tissier		
	- Mme Potonnet		
	- Mme Daout		
	- M. Dupont		
	- Mme Poitevin = Exc		
	<i>IEN</i>		
	M. Bonnet : Exc.		

Début de la séance : 18h

Fin de la séance : 18h45

Le procès verbal du 2ème conseil d'école a été voté à l'unanimité (10 personnes présentes lors du vote).

Ordre du jour

- Bilan des actions de l'année 2022-2023 en lien avec le projet d'école
- Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école
- Préparation de la rentrée 2023-2024 : effectif, répartition, organisation
- Hygiène, travaux et sécurité
- Questions diverses - à faire parvenir avant le 21/06/23

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1. Bilan des actions de l'année 2022-2023 en lien avec le projet d'école

* Bilan de l'année sur le temps scolaire

L'année fut difficile notamment pour la classe de CE1-CE2 comme nous avons pu l'évoquer lors des précédents conseils d'école. De nombreux dispositifs ont été mis en place (enseignante du dispositif "brigade d'appui", interventions du conseiller pédagogique, de l'infirmière scolaire, de la psychologue scolaire, décroissements et accueil des élèves dans la classe de CP-CE1 et celle de CM2). Une réunion avec Monsieur l'Inspecteur a eu lieu le 11 mai pour présenter les derniers aménagements prévus pour la fin d'année (présence d'une enseignante supplémentaire le mardi et vendredi après-midi pour décroisser et faire de l'art plastique, des projets collectifs et utiliser les tablettes).

* Projets et sorties scolaires

L'ensemble des élèves de l'école maternelle est allé au Parc animalier de Pamproux "El sol".

Les élèves de l'école élémentaire sont allés au parc de la Haute-Touche. Ils ont bénéficié également d'un atelier avec un des soigneurs du parc (reconnaissance des animaux de France pour les CP-CCE1, la notion de chaîne alimentaire en CE1-CE1, l'eau, ressource précieuse en CE2-CM1 et les animaux en voie de disparition pour les CM2). Les enfants ont été ravis de cette sortie et cela a permis de concrétiser certains apprentissages et d'en démarrer des nouveaux en sciences ou découverte du monde en classe.

L'équipe enseignante remercie l'APE qui a participé à hauteur de 1000€ à ces sorties.

Ce trimestre, les MS-GS sont allés au cinéma voir un ciné-concert "fantômes", les PS-MS et MS-GS ont vu "L'odyssée de Choum" dans le cadre de "maternelle et cinéma" et les CP-CE1 sont allés au Bois de St Pierre pour la dernière séance autour de la biodiversité dans le cadre de la classe maraîchère en partenariat avec le CPIE.

Les élèves de l'école ont refait une course dans le cadre du parcours du cœur, le 27/06.

Toutes les classes ont bénéficié, également, des interventions des Virouneux d'O bourg pour des danses traditionnelles qui seront présentées aux parents lors de la fête d'école le 30 juin 2023.

Les enseignants ont été formés au programme pHare pour lutter contre le harcèlement sur leur temps personnel. L'école a déposé un dossier pour obtenir une labellisation E3D au regard des activités et projets mis en place en lien avec la biodiversité, l'écologie.

* Bilan sur le temps périscolaire

Un 3ème service en restauration, côté élémentaire, a été mis en place à partir de juin afin de réduire le volume sonore au sein de l'office. Les élèves font des retours positifs de cette organisation et ont l'impression d'avoir davantage de temps pour jouer. En élémentaire, les plats sont à disposition sur les tables, les élèves se servent de manière autonome, sauf les desserts qui sont portionnés pour des raisons de partage. Cette organisation continuera l'année scolaire prochaine. En maternelle, les animatrices accompagnent les élèves pour se servir.

En maternelle les enfants ont créé un monde marin, fait des jeux coopératifs et ont bénéficié d'interventions de bénévoles de l'association : "Lire & faire lire". Ils ont beaucoup apprécié. Ce dispositif sera renouvelé l'année scolaire prochaine.

En élémentaire, les élèves ont réalisé des jeux de société et ont pu jouer à des jeux empruntés à la ludothèque. Il y a eu également, des ateliers autour du respect et de la politesse qui sont des problèmes récurrents sur la pause méridienne. Enfin, les enfants ont bénéficié d'un cycle basket et de quelques séances de rugby.

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

2- Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école

Au 31 mai 2023 apparaissent sur le compte de l'école 4 420.14€

Sont à déduire les sorties de fin d'année (675€ et 240€), le bus des sorties (1044€), le cinéma (les factures ne sont pas encore toutes arrivées).

L'équipe enseignante remercie l'APE d'avoir participé à hauteur de 1000€ aux sorties scolaires.

Les dotations de la mairie restent identiques aux années précédentes.

BREUIL MINGOT			MATERNELLE	
Nombre de classes	Ordinaires	2		
Nombre de classes	TPS			
Dispositif particulier	ULIS			
Effectif			47	
DESIGNATION DES CREDITS	Montant de base	Répartition	Montant annuel accordé	Période de réalisation
Dotation administrative	2,80 €	par élève	131,80 €	mars Septembre
Fournitures scolaires (dont fongibles informatiques) (commande par Internet obligatoire)	24,80 €	par élève	1 156,20 €	15 mars au 6 novembre 2023
Equipement				
jeux - jouets - audio-visuel - transports manuels - fichiers livres - bandes dessinées - dictionnaires	11,32 €	par élève	341,04 €	15 mars au 6 novembre 2023
191,00 € ont été déduits du crédit EQUIPEMENT pour la maintenance annuelle du photocopieur				
jeux - jouets de Noël	5,00 €	par élève	235,00 €	15 mars au 6 novembre 2023
Transport REP	99,00 €	par classe		15 mars au 6 novembre 2023
Classe TPS	205,00 €	par classe	- €	15 mars au 6 novembre 2023
Dispositif particulier	205,00 €	par dispositif	- €	15 mars au 6 novembre 2023
Pharmacie	0,40 €	par élève	18,80 €	16-juin-23
TOTAL GENERAL			1 882,64 €	

BREUIL MINGOT			ELEMENTAIRE	
Nombre de classes	Ordinaires	4		
Dispositif particulier	ULIS	0		
Effectif			92	
DESIGNATION DES CREDITS	Montant de base	Répartition	Montant annuel accordé	Période de réalisation
Dotation administrative	2,80 €	par élève	257,80 €	Mars Septembre
Fournitures scolaires (dont fongibles informatiques) (commande par Internet obligatoire)	26,50 €	par élève	2 438,00 €	15 mars au 6 novembre 2023
Equipement				
jeux - jouets - audio-visuel - transports (hors crédits ZEP) manuels - fichiers livres - bandes dessinées - dictionnaires	14,00 €	par élève	1 097,00 €	15 mars au 6 novembre 2023
191,00 € ont déjà déduits du crédit EQUIPEMENT pour la maintenance annuelle du photocopieur				
Pharmacie	0,40 €	par élève	36,80 €	16-juin-23
Dispositif particulier - ULIS	205,00 €	par dispositif	- €	1er avril au 7 novembre
TOTAL GENERAL			3 829,40 €	

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

3- Préparation de la rentrée 2023-2024 : effectif, répartition, organisation

A la rentrée de septembre 2023, l'équipe enseignante sera renouvelée en quasi-totalité. Mme Bouty restera et sera en charge de la classe de PS.

Certains enseignants sont nommés mais l'attribution des classes n'a pas été effectuée encore, dans l'attente d'une nomination de la prochaine personne qui assurera la direction de l'école.

C'est lors d'un conseil des maîtres lorsque l'équipe sera au complet que les moyens d'enseignement et le service de tous les enseignants nommés à l'école seront répartis. (cf. BO spécial n°7 du 11 décembre 2014).

Les effectifs attendus en septembre restent stables par rapport à ceux de l'année scolaire qui s'achève.

A ce jour :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
25	14	16	18	15	12	15	18
133							

L'équipe enseignante actuelle, l'inspecteur et les membres du RASED ont réfléchi lors d'un conseil des maîtres aux différentes structures possibles pour la rentrée scolaire prochaine.

L'effectif global en maternelle (56 élèves contre 48 les années précédentes), les personnalités à séparer de la classe actuelle de CE1-CE2 ainsi que les demandes ministérielles de plafonner les classes de GS et CP à 24 ont été pris en compte. De ce fait, la structure actée par l'équipe enseignante et l'inspecteur est :

PS Mme Bouty	MS-GS	GS-CP	CP-CE1	CE2-CM1-CM2	CE2-CM1-CM2
25	14+10	6+13	5+16	6+7+9	6+8+9
25	24	19	21	22	23

Cette répartition permet d'équilibrer les classes et d'avoir des effectifs corrects en cycle 2 et en cycle 3. Elle facilite également la dissociation de certains binômes et engendrera du tutorat, et la prise de responsabilités en cycle 3 comme le mentionnent les programmes.

Les enseignements sont cadrés par les programmes scolaires fixant les attentes de fin de cycle.

Par ailleurs, le programme de CP est très cadré par l'apprentissage de la lecture avec 2 graphèmes par semaine et les évaluations nationales deux fois dans l'année (septembre et janvier).

Ces dernières concerneront également les élèves de CE1 et de CM1 en début d'année scolaire.

Des guides édités par le ministère existent pour chaque cycle pour chaque matière avec des repères pour étayer dans l'enseignement.

Des sorties (visite au collège, prévention routière, activités sportives municipalisées, natation) concernant les élèves d'un même niveau quelle que soit la classe, jalonnent l'année.

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Enfin, les enseignants ayant à charge des niveaux similaires collaboreront, mutualiseront ensemble et effectueront certainement des décloisonnements comme cela existe actuellement comme l'a informé monsieur l'Inspecteur lors du conseil des maîtres. Les méthodes utilisées seront les mêmes.

Il a été demandé à la mairie de limiter autant que faire se peut, les entrées en maternelle.

L'équipe enseignante précise qu'une 3ème ATSEM a été demandée pour la classe de GS-CP. Pour des raisons de restriction budgétaire, la mairie n'a pas répondu positivement.

Cette organisation pédagogique est le résultat également d'une hausse des inscriptions en PS que la maternelle ne peut pas absorber (68 élèves sur 2 classes) impactant un glissement des GS vers l'élémentaire. La configuration de l'école ainsi que les besoins en maternelle ne favorisent pas l'organisation du temps de service de 2 ATSEM sur les 3 classes. Pour assurer le bien être des élèves et leurs besoins physiologiques, pour la bonne dispense des apprentissages, il est important et justifié pour tous les membres du conseil d'école qu'une 3ème ATSEM soit présente.

4- Hygiène, travaux et sécurité

* Travaux

- Un placard a été construit dans la classe des MS-GS en maternelle
- Un potager a été créé pour le périscolaire côté élémentaire

Les travaux à prévoir restent identiques que ceux du précédent conseil d'école (sanitaires, films protecteurs pour la chaleur en maternelle).

Une réunion publique est prévue le 4 juillet au sein de l'école avec les élus et les habitants du quartier pour étudier des possibilités d'aménagements du quartier du Breuil Mingot.

*Sécurité

Les constats restent les mêmes que les précédents pour les PPMS (audibilité du signal).

5- Divers

La bibliothèque a été contrainte de quitter les locaux du CRED prêtés gracieusement par l'université de Poitiers mais dont la convention n'a jamais été signée. Aussi, depuis le 3 mai, la BPGP loue un box de stockage pour 189€ par mois.

La BP est donc à la recherche d'un local de manière pérenne.